

Ce ne sont là que quelques exemples de petites entreprises qui répondent à un grand besoin, un besoin auquel aucune autre source n'a répondu. Elles se caractérisent par le fait qu'elles réinvestissent leurs profits dans leurs entreprises et dans leurs propres localités. Ce n'est que de cette façon qu'elles ont pu débiter et qu'elles peuvent prendre de l'expansion.

Les députés se souviennent peut-être de la description que Winston Churchill avait donnée de l'Angleterre pendant les jours les plus sombres de la guerre en disant que c'était «une nation de boutiquiers».

M. Leggatt: C'est Napoléon qui a dit cela, et non Churchill.

M. Hargrave: On pourrait certainement dire que le Canada est un pays de petites entreprises et que ce sont les agriculteurs qui mènent le jeu. Il y a longtemps que l'on aurait dû apporter une attention réfléchie au secteur de la petite entreprise selon les orientations proposées dans la politique en cinq étapes mentionnée dans la motion que nous sommes en train de débattre.

Avant de terminer cette brève allocution il me semble opportun de vous parler du rapport Bryce auquel j'ai fait allusion au début de mon discours. On y suggère de mettre fin à l'impôt sur la plus-value après avoir constaté qu'il y avait eu une forte inflation pendant sept ans et que celle-ci a commencé en même temps que l'imposition de cette nouvelle taxe, je crois que c'était le 1^{er} janvier 1972. A mon avis, il faut supprimer cet impôt ou prendre des mesures pour vraiment contrôler l'inflation. La disposition de roulement de l'impôt sur la plus-value qui se trouvait dans le budget du mois dernier et qui touche les fermes familiales non-constituées en sociétés découle directement du fait que l'inflation et l'impôt sur la plus-value menacent sérieusement les exploitations agricoles familiales.

Le rapport dit aussi qu'il y a de la place pour les grosses entreprises, et je dis que si le Canada veut vraiment réussir à s'imposer sur les marchés internationaux, les grosses entreprises sont non seulement justifiées mais nécessaires, ne serait-ce que pour profiter des économies d'échelle. Je souscris aussi aux déclarations contenues dans le rapport où il est dit que les profits des sociétés ne devraient pas être imposés, pourvu qu'ils soient réinvestis dans l'entreprise. Après tout, c'est ainsi que grossissent toutes les entreprises, surtout les petites. J'ajouterais en terminant que c'est ce qu'ont toujours dû faire les agriculteurs, mais c'était pour eux une question de survie.

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, personne ne peut douter de l'importance des petites entreprises dans l'économie canadienne non seulement à cause de leur nombre—environ 90 p. 100 de toutes les entreprises au Canada—mais aussi à cause de l'embauche qu'elles créent: bien au-delà du tiers de l'effectif total de la main-d'œuvre travaille dans les petites entreprises commerciales et au moins le cinquième de la valeur totale des biens et services sont produits au Canada par les petites entreprises commerciales.

Nous ne doutons pas de l'importance des politiques visant à favoriser la rentabilité et le succès de ces entreprises et nous ne pouvons pas nous cacher que les petites entreprises dans bien des petites villes canadiennes sont dans une situation difficile. Cette difficulté provient de l'érosion de leur position. Dans certains cas, elle produisent simplement des biens de conception standard et font face à la concurrence des pays du

tiers-monde où il y a transfert de technologie, transfert d'industrie. Nous appuyons ce point de vue, mais il nous faut aussi prendre des mesures spéciales maintenant parce que la petite industrie au Canada est menacée.

On n'a qu'à songer à certaines petites compagnies établies dans bien des petites villes, qui fabriquent, par exemple, des bicyclettes, des textiles, des tronçonneuses ou des pièces d'automobile. Elles font parfois vivre toute la localité. Il est donc important de soutenir la petite entreprise. Il importe, pour l'équilibre régional canadien, tant du point de vue social qu'économique, de protéger les petites collectivités. Combien importante est la concentration industrielle dans les provinces du centre du pays et quel sentiment d'injustice pourrait régner dans les autres parties du pays si l'industrie n'était pas équitablement répartie entre les villes et villages de toutes les provinces canadiennes! On doit tenir compte de ce facteur en adoptant des mesures politiques.

● (2122)

La petite entreprise est plus qu'une idéologie teintée de romantisme. La technologie moderne nous permet d'instituer une économie florissante et peu onéreuse fondée sur la petite entreprise et de nombreux pays l'ont prouvé. Le nôtre en est aussi un exemple dans une certaine mesure. Cette politique n'est pas uniquement réalisable, mais elle est également bonne sur le plan social et régional. Je tiens donc à féliciter l'auteur de la motion de l'avoir présentée et de nous avoir ainsi donné l'occasion de formuler des opinions sur la façon d'instituer un programme en ce sens. Je dis un programme, parce que je tiens surtout à souligner, comme le dit le texte même de la motion, qu'il n'est pas question d'une seule mesure politique, mais de tout un ensemble de formules.

Considérons tout d'abord la question de la fiscalité. Nous songeons trop souvent à la fiscalité comme étant la seule solution aux problèmes de l'industrie en général et à ceux des petites entreprises en particulier. De grands progrès ont déjà été accomplis, si insuffisants qu'ils soient à mes yeux, mais nous devrions au moins reconnaître que le gouvernement s'est effectivement attaqué aux problèmes de la petite entreprise et qu'il s'est mis à l'œuvre, non seulement en créant un secrétariat spécial au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce et en y affectant spécialement un ministre, mais aussi en adoptant tout un ensemble de dispositions, y compris dans le domaine de la fiscalité.

Revoyons-en quelques-unes pour voir ce qui s'est fait. Par exemple, les profits des petites entreprises sont assujettis à un barème d'impôt inférieur. Le taux d'impôt maximal dans leur cas est de 25 p. 100, alors qu'il est de 46 p. 100 dans celui des grandes entreprises. Elles ont droit à des dégrèvements et à des stimulants fiscaux pour leurs investissements dans la recherche et le développement. Tout récemment, le budget a proposé deux mesures fiscales. Le gouvernement a tout d'abord proposé, là où la croissance est lente, des dégrèvements fiscaux de 5 à 10 p. 100 pour tout nouvel investissement dans l'industrie, ainsi que dans la recherche et le développement.

Ensuite, le dernier budget renferme une mesure spéciale visant à accroître le taux d'amortissement pour les travaux de recherche et de développement au cours d'une période donnée. Cette nouvelle mesure budgétaire permettra aux petites entreprises et aux grandes sociétés de déduire de leurs revenus la